

DÉCLARATION ANTI-CORRUPTION

Crédit Mutuel Arkéa, groupe bancaire coopératif, s'est dotée d'une **Raison d'être**, qui se nourrit de son histoire, de son identité et de ses valeurs. Elaborée de manière collaborative, elle constitue le socle de sa stratégie et soutient **une vision éthique** du modèle bancaire de demain. Cette conviction passe par **l'exemplarité dans nos pratiques ainsi que l'alignement des comportements professionnels avec les valeurs portées par le Crédit Mutuel Arkéa.**

La lutte contre la corruption représente un enjeu socio-économique majeur pour l'instauration d'un climat de confiance et de transparence dans la société.

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'adhérer, depuis 2015, au Pacte Mondial des Nations Unies. Une adhésion qui marque notre engagement en faveur des dix principes universels qu'il recouvre, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous avons ainsi adopté une politique globale en matière de lutte contre la corruption en conformité avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin II »).

Il appartient à toutes les parties prenantes du groupe Crédit Mutuel Arkéa - dirigeants, administrateurs, collaborateurs, partenaires - de s'inscrire au quotidien dans le respect du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Des formations spécifiques sont régulièrement dispensées à cet effet. Un code de conduite anticorruption, adopté par chacune des entités du groupe, définit et illustre les comportements résolument proscrits.

A tout moment, chacun dispose du droit d'alerter d'une violation du code de conduite anticorruption ou de toute autre atteinte à la probité, en toute confidentialité et avec la garantie de bénéficier d'une protection particulière.

Par cette déclaration, en cohérence avec nos enjeux de responsabilité sociétale, **nous réaffirmons notre engagement en faveur de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et le principe de tolérance zéro en matière de corruption.**

Pour le Conseil d'Administration

Julien Carmona



Pour le COMEX

Hélène Bernicot

